



Procédures pour une mobilité stage à l'international



Procédures à suivre

Etape 1:

- S'assurer que la destination choisie par l'étudiant soit sécurisée et en **zone verte ou jaune** sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (France Diplomatie) : Attention Zone rouge et orange mobilité interdite
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Etape 2:

Recueillir les informations suivantes :

- Où se déroule le stage ?
- Quelle est sa durée ?
- Trouver un enseignant chargé de vous suivre en stage qui validera les missions qui doivent conforme aux exigences du BUT

Etape 3:

Vérifier la possibilité d'aides financières et créer son dossier sur Mobility Online

Etape 4:

Transmettre les documents au service des relations internationales – attention convention signée au plus tard 15 jours avant la date du début du stage (à signer par étudiant, entreprise puis par le directeur de l'IUT)

Etape 5:

Envoyer convention de stage à l'entreprise et si aide financière, déposer les documents sur mobility online



Allocation à la mobilité

- **Erasmus+ stage** : entre 350€ et 460€ par mois (selon le pays)
 - **Erasmus+ complément inclusion** pour les personnes en situation de handicap ou ALD, habitant dans une adresse classée quartiers prioritaires de la ville, boursiers échelons 6 et 7, etc.
 - **Erasmus+ complément vert**
 - **AMI** : jusqu'à 400€ par mois environ
 - **Envoléo** : 1000€ pour la totalité de la mobilité + bonification selon échelon de bourse si boursier.e sur critères sociaux
 - **Jules Verne** : 150€ ou 200€ par mois (si éligible à aucune autre aide)
- Les aides Erasmus+ et AMI sont cumulables
→ Les aides Envoléo et AMI sont cumulables
→ Les aides Erasmus+ et Envoléo ne sont plus cumulables depuis sept. 2023

Allocation à la mobilité

- Politique de Nantes Université : soutien aux mobilités
- Eligibilité dépend de :
 - Localisation
 - Europe : Erasmus+ / AMI / Jules Verne
 - Hors Europe (Royaume Uni inclus) : Envoléo / AMI / Jules Verne
 - Gratification de stage
 - Au delà de 750€ / mois → non éligible à Erasmus+ ni à Jules Verne
 - Temps de travail (temps complet = min. 35h)
 - Durée du stage
 - 2 mois minimum pour Erasmus+, AMI et Jules Verne
 - 10 semaines minimum pour Envoléo

Règlement d'attribution des aides financières



Commissions d'attributions des aides 2024-2025

- Calendrier 2024-2025 pas encore diffusé

Possibilité de transmettre un dossier hors délai → lettre justificative adressée à la commission d'études des demandes de soutiens financiers à me transmettre par mail pour ajout au dossier (ri-iutnantes@univ-nantes.fr)



Solliciter un soutien financier

- Dès réception du S1 bis → constitution du dossier financier sur [Mobility Online](#) (intranet étudiant > Vos webservice > Mobility Online > Mobilités de stage - année 2023-2024 - Demande d'aides financières)
- En parallèle, si éligible, dossier Envoléo (code établissement NI080821) sur <http://www.envoleo.paysdelaloire.fr>
- Documents :
 - S1 bis (attestation d'acceptation préalable) **signé et tamponné** par la structure d'accueil
 - RIB
 - Notification CROUS définitive 2023-24 (le cas échéant)
 - Convention de stage (non obligatoire à ce stade de la demande)
 - Justificatifs compléments Erasmus (le cas échéant)
 - Dossier Envoléo : certificat de scolarité 2022-23, capture d'écran du mail de soumission du dossier sur le site de la Région (le cas échéant)
 - Lettre si dossier hors délai

Documents à transmettre

Documents disponibles [ici](#)

Avant la mobilité - A transmettre à ri-iutnantes@univ-nantes.fr

1- Attestation d'acceptation en stage signée

2- Convention de stage signée des 3 parties au plus tard 15 jours avant début du stage

Compléter et signer l'attestation d'acceptation en stage, et la convention de stage. (1-à vérifier le libellé de la mission avec l'enseignant qui vous suit durant le stage, 2- à signer par vous, 3- à signer par l'entreprise, 4- à transmettre au bureau des relations internationales pour signature auprès du directeur de l'IUT)

3- Envoyer obligatoirement au service des relations internationales

- une attestation d'affiliation à la sécurité sociale (disponible sur le site Ameli.fr)
- une attestation de responsabilité civile (mutuelle)

Au début de la mobilité - Documents à déposer sur Mobility Online

- ✓ Attestation d'arrivée
- ✓ Convention de stage signée par les 3 parties
- ✓ Contrat pédagogique de stage (stages Erasmus uniquement) à signer par ri-iutnantes@univ-nantes.fr
- ✓ Contrat de mobilité (par voie postale uniquement) - bourse Erasmus uniquement
- ✓ CEAM

En fin de mobilité - Documents à déposer sur mobility online

- ✓ Attestation de fin de séjour
- ✓ Bilan de fin de mobilité (stage Erasmus uniquement), sera envoyé par mail un mois après le dépôt de l'attestation de fin de stage

Stage au Royaume Uni

- Hors programme Erasmus+ à partir de janvier 2023
- Demande de visa obligatoire (temporary work) : <https://www.gov.uk/government-authorized-exchange>
- Besoin d'un « sponsor » → votre entreprise d'accueil doit vous « sponsoriser » : <https://www.gov.uk/government-authorized-exchange/eligibility>
- Conditions financières :
 - ✓ Prouver que vous avez au moins 1270£ sur votre compte bancaire (au moins 28 jours de suite) sauf si votre employeur couvre ces frais
 - ✓ Frais de 259£ pour la demande de visa
 - ✓ Frais de sécurité sociale possible



Contacts

Bureau des Relations internationales

ri-iutnantes@univ-nantes.fr

Lucie Morand

- GEA: stage-gea.iutna@univ-nantes.fr
- GMP: herve.lehec@univ-nantes.fr
- MT2E: fabienne.pinglot@univ-nantes.fr
- GEII: sebastien.levilly@univ-nantes.fr
- SGM: sophie.quillard@univ-nantes.fr
- QLIO: laurent.jacob@univ-nantes.fr
- INFO: stages-info.iutna@univ-nantes.fr
- GACO: geraldine.touzeau@univ-nantes.fr

